

**COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date de convocation</b>	<b>Date d'affichage</b>	<b>Nombre de conseillers</b>
16/03/2026	27/03/2026	En exercice : 21 Présents : 21 Votants : 21

*L'an deux mil dix vingt six*

*Le 20 mars à 19 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

**ETAIENT PRESENTS :**

*HERVÉ Pascal, ANGER Morgane, LE GONIDEC Guy, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIGNON Fabienne, BERTHELOT Roselyne, Rémy GORON, CLOLUS Alain, LEMONNIER Claude, JEULAND Rachel, CROCQ Régis, HAMON Sylvie, LEGOUT Séverine, LOHIER Sylvain, ONEE Yvane, LENOBLE Julie, ROCHELLE Stéphane, LE GAC Matthieu, NOEL Cindy, GUIBLIN Aline,*

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : Néant

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIR** : Néant

***Mme Aline Guiblin est désignée secrétaire de séance.***

**N°21-03-2026 – Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet – Service Espace Public**

Le service « Espace Public » de Bazouges-la-Pérouse doit faire face, sur la période à venir, à une charge de travail exceptionnelle résultant de la conjonction de deux facteurs :

- Le besoin saisonnier : L'arrivée de la période printanière et estivale entraîne une hausse significative des interventions de tonte, d'élagage, de fleurissement et d'entretien général de la voirie et des espaces verts.
- La situation des effectifs : Un agent titulaire du service est actuellement positionné en mi-temps thérapeutique. Cette situation, bien que réglementaire, génère une perte de capacité opérationnelle de 50 % sur ce poste, impactant directement la capacité service à pourvoir à ses missions.

Conformément à l'article L.332-23 (1°) du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), des agents contractuels peuvent être recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

- Durée maximale : 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs.
- Motif : Accroissement temporaire d'activité lié à la saisonnalité et au besoin de pallier partiellement l'absence ou la réduction d'activité d'un agent.

Afin de maintenir un niveau d'entretien de l'espace public conforme aux attentes de la population, il est proposé de créer le poste suivant :

- Grade de référence : Adjoint technique (Catégorie C).
- Type de contrat : Contrat à durée déterminée (CDD).
- Durée : 6 mois.
- Temps de travail : Temps complet (35h)
- Missions principales :
  - Entretien des espaces verts (tonte, taille, désherbage manuel).
  - Nettoyage de la voirie et des espaces publics.

Les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent (calculés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique) seront inscrits au budget de l'exercice en cours au chapitre 012 (Charges de personnel).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Créé** un emploi non permanent à compter du 1<sup>er</sup> avril pour une durée de 6 mois sur le grade d'adjoint technique

**Fixe** la rémunération sur la base de la grille indiciaire des adjoints techniques.

**Autorise** le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

**La Secrétaire de Séance**

**Aline GUIBLIN**



**Le Maire**

**Pascal HERVÉ**

